



**DGA - RESSOURCES
SERVICE CONSEIL MUNICIPAL**

ARRETE MUNICIPAL

N° 26-42

Date : 15 JUIL. 2026

Publié le : 15 JUIL. 2026

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE POUR LA SUPPLEANCE DE LA
PRESIDENCE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ETHIQUE ET DE TRANSPARENCE A
MADAME CUILIERE Nadine – Adjointe au Maire
N° Acte : 5.4**

Le Maire de la commune de Vitrolles,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire la possibilité sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu l'article L.1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au statut de l'élu local,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu l'arrêté municipal n°26-12 du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame CUILIERE Nadine -Adjointe au Maire,

Vu la délibération n°25-37 du 27 mars 2025 portant création de la commission consultative d'éthique et de transparence,

Vu la délibération n°26-73 du 30 avril 2026 portant désignation des membres de la commission consultative d'éthique et de transparence,

Considérant que la présidence de la commission consultative d'éthique et de transparence est assurée par le Maire et qu'il y a lieu de désigner sa suppléance en vue de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement,

A R R E T E

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Madame CUILIERE Nadine – Adjointe au Maire, aura délégation de fonction et de signature, pour assurer la présidence de la commission consultative d'éthique et de transparence.

Article 2 : La durée de cette délégation n'excèdera pas celle du mandat du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié sur le site internet de la Commune.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressée.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Loïc GACHON

Maire de Vitrolles



NOTIFICATION

LE 15/07/26

SIGNATURE